

des incidents les plus marquants... succès obtenu au Creuzot par M. Schneider, fils du Président du parlement... Il a obtenu une importante majorité et son concurrent, un ouvrier, n'a même pas pu réunir un nombre de voix égal à celui des ouvriers qui ont quitté le travail.

Ce résultat a été accueilli par la population ouvrière avec des démonstrations toutes sympathiques à la famille Schneider. Un certain nombre de députés sont allés pendant la séance adresser leurs félicitations à M. Schneider.

A Bordeaux, MM. Jules Simon et Laverluyon ont été élus. M. J. Simon, fortement attaqué, n'a eu qu'une majorité de 400 voix; il en est, dit-on, presque humilié. M. Crémieux est élu. MM. de Broglie, Casimir Périer, D'Haussonville fils, sont élus. A vrai dire, l'opposition de ces trois personnages n'a plus le même caractère qu'elle avait eu aux élections générales.

M. Frémy, gouverneur du Crédit foncier, battu au dernier scrutin, l'emporta cette fois. Par contre, M. Talbot a été blâblé de même pour M. Vendre, pour M. Planat, et M. Rampont.

Un succès dont le Gouvernement ne sera certes pas fier: MM. G. Ganesco et Janvier de Lamotte, ont été élus. L'extrême-gauche, dont l'élection avait été annulée par le Conseil d'Etat est ce qu'on peut appeler un ami compromettant pour le Gouvernement: M. Janvier de Lamotte n'est pas un serviteur moins compromettant.

Avant la séance on annonçait deux députés d'interpellations: l'une concernant les bruits relatifs à la présentation de la loi électorale, l'autre concernant les affaires extérieures, c'est-à-dire la politique française vis-à-vis de Rome et de l'Espagne. Cette dernière doit être déposée par M. Dréolle.

M. de Gramont n'est arrivé qu'à 3 h. 1/4 et l'on disait qu'il se déclarerait prêt à faire connaître tous les actes du Gouvernement français, actes qui prouvaient son absolue neutralité en face des événements qui s'accomplissent à Rome et en Espagne.

Il n'est pas vrai que M. Mony retire son interpellation concernant le Saint-Gothard.

Ce n'est plus à Madrid que serait envoyé M. De la Guéronnière, comme ambassadeur, ce serait à Constantinople. Naturellement cette nomination provoquerait d'importantes mutations.

On annonce pour demain, une réunion des députés qui se rallient au programme de M. E. Picard. Ils seront, dit-on, de 25 à 30. Il faut espérer que cette réunion qui veut prendre le titre de centre gauche s'entendra pour formuler un programme un peu plus net que celui de M. E. Picard, et en que tout malentendu soit désormais impossible. Cette opposition n'a rien à perdre à accepter les faits accomplis, et en s'y décidant elle ratifiera un certain nombre de dissidents de l'ancien centre gauche.

On m'assure qu'aujourd'hui que le Gouvernement se retirera sur le projet de loi sur la dotation des sénateurs; mais il est disposé à se rallier à tel ou tel amendement qui formuleraient une solution différente de la question.

Les bureaux ont nommé aujourd'hui leurs présidents et secrétaires. Beaucoup de députés étaient absents. A la séance même les rangs marquaient de nombreux vides. M. de Tillancourt lit son troisième rapport sur le droit du timbre des journaux. Il en ressort clairement, comme du projet du gouvernement, que ceux qui ont collaboré à cette longue préparation de la loi pèchent tous par le même défaut: ils ne savent pas comment se fait un journal, quelles sont ses charges et quelles peuvent être ses ressources. Ils pourront demander d'utiles renseignements...

gnements aux délégués de la réunion qui s'est tenue hier au Louvre et qui, malgré les efforts de M. Merson, s'est prononcée contre le projet du gouvernement. Les ministres ont encore délibéré ce matin sur la question, et maintiennent le principe parfaitement inapplicable du droit du timbre sur les annonces. L'impôt sur les annonces serait illusoire, car il y aurait plus d'un moyen d'y échapper, et il engendrerait cent fois autant de procès qu'il y a de journaux.

Des conversations très animées avaient lieu dans la salle des Pas-Perdus entre des députés et plusieurs représentants de la presse départementale: ceux-ci doivent avoir avant la discussion de la loi une conférence avec M. Segris et plaider devant lui en faveur de ces deux principes: l'abolition du timbre, l'égalité absolue de tous les journaux soit politiques, soit littéraires.

Les courses du Bois de Boulogne offraient hier un magnifique spectacle. La journée était splendide; l'air était doux et quelques nuages adoucissaient la chaleur du soleil. Il y avait dans la plaine de Longchamps environ 200,000 spectateurs. A trois heures un quart l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés, ainsi que le Prince impérial; ils étaient accompagnés de plusieurs ministres: MM. de Gramont, Segris, Louvet, M. Richard, Chevandier de Valdrome, Mége. La course pour le grand prix de Paris a été très belle. L'enjeu était le prix de 100,000 francs, avec les entrées, dépassait 150,000 francs. On sait que chaque année l'Angleterre envoie son meilleur cheval pour disputer ce prix. C'est encore un cheval français *Sornette*, qui est arrivé facilement premier. Le favori anglais *Prince of Wales* n'a même pas été placé. Ce triomphe a été accueilli par des cris enthousiastes de: Vive la France! vive l'Empereur! Enfonçons les Anglais! On a fait dans la piste une ovation au vainqueur et au jockey: les chapeaux sautaient en l'air. Une heure après la dernière course le défilé des voitures n'était pas terminé. Cette journée est la dernière de la saison parisienne. Le grand monde et le monde des désœuvrés vont s'éparpiller dans les châteaux et les villas d'Eaux.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 11 JUIN.

La rente perd 10 c. sur les cours de samedi et n'ouvre qu'à 74.60; on touche à peine 74.75 1/2 pour se reprendre à 74.65, cours de clôture. Le cours moyen du comptant est aussi 74.65; ce qui prouve que tout report a disparu. L'Italien continue de monter et touche 61. L'Autrichien monte à 827. Le Suez se tient assez bien vers 270. On ne sait rien encore du coupon de juillet, mais le bruit court que M. de Lesseps a vendu assez de terrains pour faire face à cette échéance.

CELLIER.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 8 avril 1870

Rapport sur l'Ecole de Tissage et de Dessin

Suite

Il va sans dire que le tissage à la main, avec toutes ses variétés et tous ses accessoires, sera largement enseigné dans notre Ecole industrielle. L'enseignement d'Amiens, à cet égard, est parfaitement organisé, et nous aurons peu de changements à y introduire. L'adapter complètement aux besoins de notre ville. Nous pouvons en dire autant de l'enseignement technique dans cette école.

Voilà, Messieurs, le programme que la Commission a l'honneur de vous proposer, sauf toutefois, avant son application définitive, à étudier plus en détail les conditions des Ecoles Lyonnaises, des Ecoles d'Allemagne etc., et aussi certaines parties de l'enseignement de l'Ecole professionnelle de Lille, afin de profiter de toutes les améliorations indiquées par l'expérience et la pratique.

Et maintenant à qui confier l'exécution de ce programme? c'est la question importante à résoudre.

Une administration municipale, déjà chargée de tous les services d'une grande ville, peut-elle entrer dans les détails multiples et spéciaux d'une organisation de ce genre? Nous ne le pensons pas, et l'exemple des villes, où des institutions de ce genre fonctionnent avec succès, vient à l'appui de notre opinion.

Nous croyons que, dans une œuvre d'intérêt essentiellement industriel l'ingénieur administratif doit se faire sentir le moins possible. Les administrations changent, les intérêts persistent, et assurément, par là même, à l'établissement d'une direction plus pratique, plus de vitalité, plus d'avenir. — Evidemment nous n'entendons point nous tenir à l'écart; l'établissement des cours publics, réclamés par l'intérêt général, appellera, avec la surveillance et le contrôle du conseil, les concours des finances municipales, mais dans l'intérêt même de la création projetée, nous disons que cette création doit être l'œuvre d'une Société industrielle.

Comme Amiens, comme Mulhouse, nous avons, sous un autre nom, notre Société industrielle; elle ne déclinera pas l'honneur de prendre sous son patronage cette utile institution, qui rentrera naturellement dans ses attributions.

Première manifestation dans notre ville de ce besoin d'union et d'efforts communs, dont nous avons parlé au début de ce travail, l'Association de l'Industrie et du Commerce s'est formée dans ces derniers temps et fonctionne heureusement. La Chambre syndicale, qui la représente, s'occupe avec zèle et intelligence de toutes les questions qui touchent aux intérêts roubaixiens; l'empressement qu'elle a mis à déléguer trois de ses membres pour étudier avec nous l'organisation de l'Ecole d'Amiens, ses promesses de prendre à Lyon, en Allemagne et ailleurs, tous les renseignements se rattachant à ce genre d'institution, nous sont un sûr garant de sa bonne volonté, et de son active coopération.

Nous comptons aussi sur le concours de l'Etat; car outre l'exemple d'Amiens, la nomination récente de la Commission de l'enseignement technique, prouve tout l'intérêt que le Gouvernement attache à la création de ces établissements. — Un subside du Département nous serait vraisemblablement accordé au même titre.

Pour toutes ces raisons, Messieurs, votre Commission, après s'en être entendue avec l'Administration qui partage entièrement ses vues, vous propose les conclusions suivantes:

LE CONSEIL.

Convaincu que la création d'une Ecole de tissage ou Ecole théorique et pratique de l'industrie roubaixienne est une chose indispensable à la prospérité et au développement de notre ville, que cette œuvre pour être menée à bonne fin doit être entreprise par une Société industrielle, avec le concours Municipal, émet le vœu que l'Association de l'Industrie et du Commerce, s'inspirant des idées développées dans ce rapport, veuille bien s'occuper de l'étude de cette question, puis présenter à l'Administration Municipale un rapport complet, en prenant notamment pour base l'organisation de l'Ecole d'Amiens.

MESSEURS,

Malgré l'étendue déjà trop considérable de ce rapport, j'ai encore un devoir à remplir envers le Conseil, c'est de lui rendre compte de l'avis de la Commission sur la seconde question soumise à son examen.

L'extension de l'étude du dessin dans nos écoles.

Vous vous rappelez, que cette question a été soulevée devant vous, à propos d'un mémoire lu à la Commission des Ecoles académiques par notre digne Inspecteur Communal M. Faidherbe.

Je voudrais vous citer tout entier ce mémoire aussi remarquable par le style et la hauteur des vues, que par la chaleur d'un zèle éclairé par les intérêts roubaixiens.

L'œuvre de M. Faidherbe a été inspiré, outre les considérations d'un ordre plus élevé auxquelles nous sommes loin d'être insensibles, par le même sentiment, qui nous anime: aider au progrès, à la prospérité de la

fabrique de Roubaix — et pour cela, dit l'auteur, il faut lui préparer des agents intelligents en élevant surtout le niveau général du goût.

Comme moyens d'arriver à un résultat désirable, M. Faidherbe propose:

- 1° Le choix et la propagation de bons modèles.
- 2° L'enseignement du dessin dans toutes nos écoles publiques de garçons et de filles.
- 3° Des réformes dans l'organisation des cours de nos écoles académiques.
- 4° Des concours entre les écoles académiques du Nord.

L'auteur, qui a fait une étude sérieuse de l'organisation des Ecoles de Dessin à Paris, s'appuie sur cet exemple et sur les résultats obtenus, pour nous encourager à entrer dans cette voie.

La ville de Paris, en effet, s'est occupée, depuis plusieurs années, d'améliorer les méthodes d'enseignement du Dessin. Des professeurs éminents ont été chargés par elle de réunir les meilleurs modèles; ces modèles sont dans le commerce et peuvent se procurer facilement et à bas prix.

Elle a étendu cet enseignement dans toutes ses écoles, pensant qu'elle préparait par là des collaborateurs plus nombreux et plus intelligents pour cette industrie parisienne si variée, si délicate, si artistique. Nous-mêmes, Messieurs, dans la première partie de ce rapport, nous avons dit que nous regardions cette extension comme chose éminemment désirable, pour préparer de bons élèves pour nos écoles spéciales, en leur formant de bonne heure le goût et la main.

En homme d'initiative, notre zélé Instituteur a déjà réalisé dans les classes qu'il dirige, l'enseignement qu'il recommande, et nous y avons vu avec intérêt des essais exécutés par de tout jeunes enfants, qui permettent de grandes espérances d'avenir, et qui nous confirment dans notre pensée du bien considérable qui résulterait de cet enseignement généralisé.

Persuadé, avec raison, que montrer aux enfants le côté utilitaire et pratique des connaissances qu'on leur enseigne, est un puissant moyen d'arrêter leur jeune imagination et de les attacher à l'enseignement, M. Faidherbe les fait, après la démonstration, passer à l'application. — C'est, ainsi que nous avons vu, après la leçon de dessin linéaire expliquée suivant les règles, les élèves reproduire, en dessin, la porte de l'école, d'abord à main levée, puis à l'échelle géométrique. — Presque toutes les parties des bâtiments de l'école sont ainsi levées par les élèves; tout fiers de savoir, non seulement reproduire un modèle de dessin, mais le voir un plan, chose dont ils comprennent l'utilité pour leur avenir.

Le dessin est également enseigné dans nos autres Ecoles communales de garçons, mais les cours, étant facultatifs, ne sont suivis que par un nombre restreint d'élèves; nous voudrions que le dessin fut considéré comme partie intégrante de l'enseignement, même dans les classes les plus élémentaires, même dans les Asiles.

Ne vous effrayez pas, Messieurs, de nous voir aller aussi loin, car nous ajoutons tout de suite que ceux et celles des Directrices et Directrices d'Ecoles et d'Asiles, ayant nous nous sommes entretenus de ce projet, reconnaissent son utilité et sa facile application; et ils sont prêts à correspondre au désir qui leur serait, à cet égard, exprimé par l'Administration. Nous engageons donc vivement le Conseil à charger l'Administration de généraliser cet enseignement dans toutes nos Ecoles et Asiles. Avec très-peu de dépenses, un grand bien sera produit.

Parmi les réformes à introduire dans nos Ecoles académiques, M. Faidherbe fait entrevoir la nécessité d'y adjoindre un Professeur supplémentaire pour diviser des cours par trop nombreux. — Nous admettons, en effet, qu'un Professeur chargé de plus de 90 élèves, ne peut suffire à la besogne. — Nous recommandons ce point, ainsi que ceux qui touchent à l'ordre des cours, à l'attention de nos Administrateurs.

L'idée de concours entre les écoles académiques du Nord, a été inspirée à l'auteur par ce qui se passe entre les écoles de Paris; la ville de Paris a voulu que les concours fussent l'objet d'une double récompense, et pour les enfants qui les avaient obtenus, et pour les professeurs qui avaient amené le succès. Par là, double courant d'émulation, et chez les élèves et

chez les professeurs. Cette mesure ne peut manquer d'être féconde en bons résultats.

Nous proposons au Conseil d'émettre le vœu qu'un concours pareil s'ouvre chaque année entre les écoles académiques du Nord, et comme la réalisation de cette mesure n'est pas du ressort du Conseil municipal, nous demandons que l'expression de ce vœu soit transmise au Préfet et au Conseil général du Nord, avec prière de prendre les moyens pour en assurer, au plus tôt, la réalisation.

Je termine, Messieurs, ce rapport, dont vous pardonneriez l'étendue, en raison de l'importance des questions qui en font l'objet.

Si vous voulez bien en approuver l'ensemble, ce sera pour votre Commission la récompense des recherches auxquelles elle s'est livrée.

Roubaix, le 8 avril 1870.

H. DUBAR, rapporteur.

F. CATTEAU.

M. TULLERONDE-NOLLET.

LOUIS WATINE-WATTINNE.

OBSERVATIONS D'UN CONTRIBUABLE SUR L'IMPÔT EXAGÉRÉ DU DROIT D'ABATTAGE A L'ABATTOIR MUNICIPAL DE ROUBAIX; (II).

Pour faire suite à celles sur les réponses au questionnaire sur les octrois.

Surélévation artificielle du prix de la viande.

L'établissement d'un abattoir considéré comme mesure de salubrité, a été la réalisation d'une pensée féconde en excellents résultats; elle a fait disparaître de tous les quartiers de Roubaix de nombreux foyers d'infection. Les personnes qui ont conservé le souvenir de ce qu'étaient les tueries à Roubaix, avant la création de l'abattoir municipal, peuvent seules apprécier les services que rend cet établissement.

En effet, il facilite le commerce de la boucherie en fournissant aux bouchers des boviéries et des locaux appropriés à l'abattage de tous les animaux; il rélève loin des quartiers populaires et dans un lieu clos le spectacle de l'abattage des animaux et évite au public des embarras et des causes fréquentes de graves accidents — surtout s'il est situé près de la gare du chemin de fer, comme nous le proposons en 1849. — Il permet de recueillir, pour les livrer à l'agriculture et à l'industrie, le sang et divers autres produits qui, lorsque les bouchers tuaient isolément, étaient perdus et devenaient même des sources d'infection. Il donne le moyen de surveiller le commerce de la boucherie, de s'opposer à l'abattage des animaux malades et à la vente de la viande malsaine. Il permet de prescrire et de faire exécuter les mesures que réclament la salubrité publique, la propriété des rues, la pureté de l'air, la conservation de la viande; il facilite les recensements, la constatation de la quantité animale des matières consommées, et l'adoption de toutes les mesures propres à assurer les approvisionnements.

Enfin, ce n'est pas contre cet abattoir que nous dirigeons nos observations, mais contre l'abus qu'on en fait en s'en servant comme d'un moyen de prélever un impôt exagéré sur l'agriculture et sur la consommation.

ICI le droit d'abattoir a été conservé par tête de bétail, quand il serait plus rationnel de l'établir au poids, maintenant qu'il y a des bascules et que celui d'octroi est payé en proportion du poids des bestiaux.

Il est de 4 fr. 50 pour le gros bétail;
— de 1-50 pour les veaux;
— de 30 c. pour les moutons;
— de 1-90 c. pour les porcs.

Nous croyons qu'il y a nécessité absolue de diminuer le droit d'abattoir et de le réduire simplement au taux où il représenterait le service que rend aux bouchers la ville de Roubaix en leur fournissant un échaudoir.

Nous n'avons plus à énumérer ici l'effet désastreux du droit dont est grevé le commerce de la viande; des droits arbitraires, on ne le sait que trop, la consommation de la

(Cet article nous a été remis, il y a déjà cinq ou six semaines et devait paraître à la suite d'un autre du même auteur; mais certaines circonstances nous ont forcé d'en retarder la publication.)

que à la suprême distinction du cocodès. Son instruction n'était peut-être pas fort étendue ni fort solide. C'est dans les romans de M. Alexandre Dumas plutôt que dans les livres de M. Augustin Thierry qu'il avait étudié l'histoire. Il connaissait mieux celle de mademoiselle Blanche Pierson que celle de Blanche de Castille. L'économie politique lui était plus étrangère encore que l'autre, et ses connaissances en mathématiques n'allaient pas au delà du trente-et-quarante.

Mais pour tout ce qui touchait à certains détails secrets de la vie parisienne, son érudition était immense.

Sur ce chapitre-là, sa conversation ne manquait ni de vivacité ni de pittoresque. Sans savoir le latin, il savait dans ses mots braver l'honnêteté. Il avait des recueils d'anecdotes, dont il était ou se disait le héros, et qui vous amusaient pendant un quart d'heure. Seulement, il fallait se garder de pousser jusqu'aux vingt minutes.

A trente ans, déjà fatigué de la monotonie de sa févreuse existence, il s'était aperçu que sa fortune était réduite de moitié. Le charme des souvenirs que ses plaisirs avaient laissés dans son esprit était loin d'égalier le vide qu'ils avaient creusé dans sa bourse. Il s'était alors demandé si le moment n'était pas venu pour lui de faire quelque chose, — le moins possible, naturellement, — et naturellement, il avait pensé à l'administration ou à la diplomatie.

Quelques protecteurs qu'il s'était mé-

nagés parmi les hauts habitués du turf et des coulisses s'intéressèrent activement au succès de ses démarches et lui obtinrent sans trop de peine la petite sous-préfecture d'Aulas.

Si l'amour-propre du brillant Renaud de la Renauderie se résigna à l'obscurité de ce poste de début, c'est que son ambition voyait dans la facilité même de sa première nomination la promesse d'un avancement rapide, et surtout l'espoir d'un établissement sérieux.

Revenu des joies bruyantes de ce monde — je parle du demi — il n'aspirait plus, en effet, qu'au bonheur calme de la famille, ce qui veut dire en bon français qu'il se flattait de retrouver chez sa femme la fortune que les femmes lui avaient prise en détail. Une dot, voilà son rêve. Ce rêve, il comptait sur le prestige de ses fonctions nouvelles pour en faire une réalité. Il lui semblait impossible qu'une héritière ne se prit pas, un jour ou l'autre, au scintillement de ses broderies.

A l'exemple de la plupart des nouveaux sous-préfets, ses collègues, le jeune comte, à peine nommé, s'était livré à d'opiniâtres études de géographie pour découvrir où diantre pouvait bien se trouver situé l'arrondissement qu'il était chargé d'administrer. Christophe Colomb, apercevant enfin le Nouveau-Monde, ne dut pas éprouver une émotion plus vive que l'élegant proconsul d'Aulas, à la lecture des lignes suivantes,

dans le dictionnaire de Joanne ou de Bouillet:

« Aulas, département des Hautes-Côvennes. Ville de 3,517 habitants, sur le Condouloux, à 337 mètres d'altitude et à 704 kil. de Paris. Chef-lieu d'arrondissement et de canton. Sous-préfecture. Cure. Tribunal de première instance, (cour impériale de Nîmes). Deux brigades de gendarmes. Prison. Hospice. Ecoles. Prairies, pommiers, châtaigniers et mûriers. Forêts de hêtres et de sapins sur la montagne. Terrain crétaé. Cardage et filature de bourre de soie dans la vallée. Grand commerce de champignons. Foires le 20 avril et le 8 novembre. Vestiges de remparts. »

Ces vestiges de remparts et ce terrain crétaé firent rêver le jeune comte; mais ces indications, si précieuses qu'elles fussent, ne lui suffisaient pas. Charmé d'apprendre que son arrondissement produisait des champignons et des châtaignes, il aurait encore mieux aimé savoir s'il produisait des héritières. Le catalogue secret de M. de Foy — section départementale, — renfermait à coup sûr des renseignements plus intéressants pour lui que le Dictionnaire des Communes de France.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

MARIAGES

13 juin. — Verstraete Joseph, 33 ans,

et Petitjean Marie, 38 ans, couturier. — Watiné Emilie, 23 ans, lamier, et Gôrnâtte Mollighe, 24 ans, sans profession. — Meure Edmond, 27 ans, steun, et Vanderstraete Marie, 37 ans, journalière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

12 juin. — Goussart Auguste, 71 ans, journalier, et Lefebvre Anne, 68 ans, ménagère. — Bayart Théodore, 39 ans, employé de fabrique, et Wacraener Adèle, 29 ans, sans profession. — Lamarque Henri, 27 ans, employé, et Planchon Marie, 29 ans, sans profession. — Lathoir Alexandre, 23 ans, tisserand, et Gilot Mathilde, 26 ans, tisserande. — Hubeau Constantin, 25 ans, teinturier, et Roelens Amélie, 40 ans ménagère. — Meuris François, 29 ans, peintre on bâtiments, et Altard Justine, 27 ans, bobineuse. — Vandenberg Pierre, 45 ans, tisserand, et Dejonge Antoinette, 44 ans, couturière. — Derasse Hubert, 33 ans, marchand de lait, et Béru Joséphine, 30 ans, couturière. — Lemerre Henri-Jules, fabricant de bonnetterie, et Delcourt Félicie-Prudence-Joséphine-Marie, sans profession. — Décks.

10 juin. — Roussel Irma, 1 an, fort Muliez. — Verstraete, présenté sans vie, rue des Longues-Haies. — Renart Eugène, 20 jours, Epeule. — Marquin Zulpa, 2 ans, rue de la Guinguette. — Delrose Julie, 33 ans, ménagère, rue de Tourcoing. — Delardère Julie, 28 ans, ménagère, rue de Fort. — Dufum Chrétien, 54 ans, ménagère, Hôpital. — Desaux Marguerite, 1 mois, rue St-Jean.

11 juin. — Delaplace Fideline, 60 ans, journalière, Hospice. — Gilmé Antoinette, 1 an, rue des Longues-Haies. — Pollet, présenté sans vie, Fontenoy. — Honoré Louis, 44 ans, tisserand, Pile.

12 juin. — Verhaeghe Oscar, 27 ans, papeterier, rue de Subasse. — Verron Julie, 47 ans, ménagère, Fontenoy. — Bossut Zélie, 3 ans, au Pile. — Lesaffre Cosphine, 2 ans, au Hulin. — Vandenberg Prosper, 1 mois, au Calvaire. — Destobbeleire, 11 mois, rue de Mouvaux. — Simons Clara, 1 an, rue St-Antoine.

13 février. — Farvaque Emilie, 4 mois, au Trichon. — Demoor Jeanne, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Delalle Marie, 5 mois, rue des Longues-Haies. — Herman Louis, 74 ans, tisserand, au Pile.

MARIAGES.

10 juin. — Debeer Léonie, rue Notre-Dame. — Delnaissance Marie, rue de la Paix. — Dumez Jeanne, rue de Luxembourg. — Coursier Lévy, Jean-Ghislain. — Bancelot Nathalie, Epeule. — Picavet Justine, Triez St-Joseph. — Havet Gustave, rue du Moulin-de-Roubaix. — Breyné Emilie rue Decrême. — Dulesalle Julienne, Cui-de-Four. — Vangeom Adhèle, Bassé-Maraire.

11 juin. — Dujardin Emilie, Cui-de-Four. — Verlinde Edouard, rue de la Guinguette. — Codron Adolphe, au Pile. — Watrelcs Ernest, rue Peillart. — Cavelier Jules, au Pile.

12 juin. — Corbeau Henri, rue de Lanoy. — Dejode Victorine, Fontenoy. — Bauduin Henri, rue de la Guinguette.

13 juin. — Duthoit Marie, rue Baurewaer. — Willems Mathilde, rue de Magenta. — Huyx Florence, chemin des Couteaux. — Decottignies Marie, Fontenoy. — Dacgnies Georges, rue Decrême. — Turck Henri, rue du Fort. — Mullier Henri, rue de la Guinguette. — Baes Joseph, Triez St-Joseph.